

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFECOIS SEANCE DU 13 JANVIER 2021**

Séance n°1 du 13 janvier 2021

Délibération n° 2021.1301.03

Objet : souscription des options au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le CDG16.

40 délégués

Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 36

Nombre d'excusés avec pouvoir : 1

Nombre d'excusés :

Nombre d'absents : 3

Le treize janvier deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le trois décembre deux mille vingt, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : M. Thierry BASTIER

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE**

**Etaient présents** : M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent – M. BONNET Franck – M. DE LUSTRAC Jean-Marc - Mme FOURÉ Brigitte – Mme MANDIN Frédérique - Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - M. VIDAL Laurent – M. RAINETEAU Jean – Mme LAMAZIERE Véronique – M. TESSIER Jean-Luc – M. ZULIAN Jean-Louis - M. PANTIER Jean-Marie - Mme ROCHE Nadine – Mme BAUDRILLART Agnès – M. GUYON Jean-Guy.

**Etait excusé avec pouvoir** : M. COMBAUD Renaud.

**Etaient absents** : M. HAMON Jérémy – Mme TEILLET Anne - Mme BERNARD Dominique

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE**

**Etaient présents** : M. JOURDAN Pascal Olivier – M. BASTIER Thierry – M. DUPUIS José – M. MATHIEU Xavier – M. POUX Pierre – M. GEOFFROY Fabrice – Mme MOREAU Carole – M. THOMAS Jean-Claude – M. THOMAS Hubert – Mme ROLLIN Lydie – Mme DELAHAYE-GABRIEL Pascale – M. JOBIT Jean-François – Mme REMY Catherine – M. FORT Jean-Paul – Mme VIEYRES-TEILLET Huguette – Mme CREMOUX Christine – Mme GUILLONNEAU Séverine – Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. SEGUINAR Claudy – M. BŒUF Pascal.

#### **SOUSCRIPTION DES OPTIONS AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE :**

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
- Vu la délibération du 21 octobre 2020 concernant l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires ;

Monsieur le Président expose qu'à la suite de l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion de la FPT 16, des options pour le remboursement des charges et rémunération peuvent être souscrites :

AR PREFECTURE

016-200050094-20210113-DEL2021130103-DE  
Reçu le 19/01/2021

- ✓ Nouvelle Bonification Indiciaire
- ✓ Indemnités et primes (IFSE, supplément familial...)
- ✓ Charges patronales

Il propose de souscrire aux options :

- ✓ Nouvelle Bonification Indiciaire
- ✓ Remboursement du supplément familial
- ✓ Remboursement de l'IFSE en application des règles du décret n°2010-997 du 26/08/2010 applicables à la FPE
- ✓ Charges patronales avec un pourcentage de remboursement de 40 %

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** les options proposées ci-dessus par le Président.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à l'assurance des risques statutaires.

Pour copie conforme,  
Le Président

P E T R  
MANSLE  
16230  
DU PAYS RUFFECHOIS